



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt QUATRE, le 4 Avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Mr HUON Jean-Pascal - Mme LAMBERT Marie – Mr BLANPAIN Johann - Mme BONNET Nadine – Mr MERVILLE Hervé – Mme DERONNE Catherine - Mme LHEUREUX Natacha – Mr LARIVIERE Romuald – Mr DELARRE Daniel - Mme VAN EECKHOUT Sophie – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle - Mr BOUDREZ André – Mme DEBRABANT Marjorie - Mme MASCAUX Ségolène - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël –Mr VERDIERE Andy - Mme DHONT Audrey – Mr BUEMI Bruno -Mme WADBLED Laetitia – Mr DELCROIX Thibaut.

Étaient absents : Mr AUBURSIN Gaston - Mme LECOEVRE Stéphanie – Mme LUTAS Sylvie – Mme DUTRIEUX Julie - Mme WILLEMS Véronique.

Ont donné procuration : Mr AUBURSIN à Mr BOUDREZ - Mme LECOEVRE à Mme VAN EECKHOUT – Mme LUTAS à Mme LAMBERT – Mme DUTRIEUX à Mr HUON -

Mr Hervé MERVILLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	22	26 (10 voix pour – 16 abstentions)

Objet : Baux de chasse – modification d'attribution parcelle AP 18 (délib. 2024/02/12)

Monsieur le Maire expose les faits qui se sont répétés sur la parcelle voisine à la parcelle AP 18 dont la commune est propriétaire. Des chasseurs de la société de chasse d'HASONON, sous prétexte de récupérer du gibier, ont arpenté le terrain du voisin. Cette mesure était dans le seul but de faire sortir le gros gibier pour le diriger sur la parcelle AP 18.

Sachant que les règles de la chasse doivent être respectées, il est proposé de retirer cette parcelle AP 18 d'une contenance de 21.750 m² du bail de la Société de chasse d'HASONON (dont le Président est Monsieur TONON Bertrand) et de l'attribuer à la société de chasse « des Amis Chasseurs » Président Monsieur BOULOGNE René.

Après délibération,

Le Conseil Municipal décide avec 10 voix pour et 16 abstentions (Mr MERVILLE – Mme VANDENBROUCKE – Mme DEBRABANT – Mme MASCAUX – Mr VIGIER – Mr DELARRE - Mr LAVOGIEZ – Mme LHEUREUX – Mr LARIVIERE – Mr BLANPAIN – Mme BONNET – Mr VERDIERE – Mme WADBLED – Mr BUEMI – Mr DELCROIX – Mme DHONT) d'attribuer à la société de chasse « Des amis chasseurs » la parcelle AP 18.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 059-215902842-20240404-11042024_19-DE

S²LO

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le secrétaire,

MERVILLE Hervé



Le Maire,

André DESMEDT



Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 8 Avril 2024
Que la convocation du conseil
avait été faite le 28 Mars 2024
le Maire.